

M. Cosgrove: J'y verrais un argument majeur en faveur de la stimulation gouvernementale de l'économie. L'exemple le plus frappant que j'aie connu dans mes attributions ministérielles, c'est celui de quelques programmes de logement qui ont rendu près de trois pour un, en termes de ce qui avait été injecté dans l'économie et de ce que cette dépense a généré directement ou indirectement. Le gouvernement recourt à cette théorie dans beaucoup de ses programmes.

M. Hawkes: Si le gouvernement recourt à cette théorie, s'il la met en pratique, j'en conclus alors que c'est à cause d'un avis contraire donné au ministre que le conseil de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, celui de leur étude, n'est pas suivi. Puis-je demander au ministre si cet avis contraire émane de ses collaborateurs du ministère des Finances?

M. Cosgrove: Monsieur le président, il faudrait ajouter que cette étude par exemple de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes n'a pas posé en hypothèse que toute activité exercée n'aurait pas eu lieu sans les obligations. Voilà l'argument que j'ai développé avant la pause du déjeuner. Je ne vois pas comment des économistes, ni même des hommes d'affaires pratiques pourraient adopter de pareilles hypothèses, ni comment il pourrait être possible de chiffrer le pourcentage d'activité économique qui est dû aux obligations ou à l'initiative gouvernementale. Nous savons qu'il y a des pertes dans l'effet des programmes fiscaux. Nous savons d'expérience que telles choses faites par les petits hommes d'affaires l'ont été parce que les gens ont profité des programmes gouvernementaux, mais cela ne peut se quantifier.

M. Hawkes: Sur quelles données s'appuie le ministre quand il réoriente vers la survie l'argent de l'expansion? S'il ne s'agit pas d'un choix rationnel, d'un choix basé sur des données, est-ce qu'on procède comme à la roulette? S'agit-il d'un choix politique? Sur quoi se fonde-t-on quand on prend l'argent de l'expansion pour le réorienter vers la survie? A-t-on une idée s'il est avantageux ou nuisible pour l'industrie canadienne, de passer d'une sorte de dépense à l'autre?

Le vice-président: Ce sera le dernier échange de propos, si on me permet d'intervenir, parce que le député de Calgary-Ouest a maintenant épuisé son temps de parole.

M. Cosgrove: Monsieur le président, j'ai déjà dit qu'il ne s'agit pas d'alternative exclusive.

M. Hawkes: Oui, Tout le projet de loi est une alternative exclusive.

M. Cosgrove: L'article 9 a pour effet d'étendre l'application de l'article aux petites entreprises non consituées en sociétés et de l'axer sur les personnes qui ont un besoin bien précis et tout à fait désespéré de ce genre d'aide. Cela fait que cette disposition est tout d'abord expansionniste, et ensuite qu'elle est sensible à la situation des petits hommes d'affaires. Il est certain que les ministériels ont été sensibilisés. On nous a approchés pour nous dire qu'une aide de ce genre serait tout à fait la bienvenue chez les gens qui sont dans la gêne.

Je pense par exemple aux interventions des collègues du député qui s'inquiétaient pour les agriculteurs. On a demandé au gouvernement de venir à leur secours. Nous savons que

Impôt sur le revenu

l'obligation modifiée a été utilisée majoritairement par l'agriculture. Ce que nous cherchons à faire, en tant qu'hommes politiques et aussi en tant que personnes sensibles aux épreuves de leurs compatriotes, c'est d'offrir cette aide aux Canadiens qui en ont besoin.

Je ne sais pas pourquoi le député n'est pas d'accord avec le gouvernement alors que ses propres collègues estiment que les agriculteurs méritent ce genre d'aide.

M. Riis: Monsieur le président, je voulais soulever quelques questions supplémentaires au sujet de l'obligation pour la petite entreprise et de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et peut-être pourrions-nous enfin passer à d'autres articles.

Je tiens à éclaircir deux ou trois points qui ont été soulevés, notamment par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances juste avant la pause. Il a parlé longuement du généreux cadeau que le gouvernement fédéral a fait aux petites entreprises en relevant de \$750,000 à 1 million de dollars, le plafond des gains accumulés, ce qui permettra à une petite entreprise de continuer à avoir droit au taux d'imposition spécial, comme s'il y avait de quoi s'en vanter. Il convient de signaler que cette initiative s'explique simplement par le fait que ce plafond n'avait pas été relevé depuis quelques années. Il n'était donc que normal de le faire pour tenir compte des répercussions de l'inflation au Canada depuis quelques années. D'autre part, il a également expliqué longuement que le gouvernement essayait d'aider les petites entreprises dans leurs activités grâce à cette obligation de sauvetage et que cette initiative servait les intérêts du Canada. Il a dit en outre ne pas comprendre pourquoi divers députés d'en face se plaignent que le gouvernement puisse trouver de l'argent pour aider Dome Petroleum, Chrysler, Maislin, Massey Ferguson et ainsi de suite et qu'il n'en trouve pas pour venir en aide à la petite entreprise. Le député a continué en disant que le gouvernement avait reçu un certain nombre d'instances de la part d'exploitants de petites entreprises, selon lesquels cette mesure positive représente un pas en avant qui va venir en aide aux Canadiens. Je reconnais que l'on peut effectivement défendre cette théorie, mais il y a du pour et du contre. Ce que nous voulons dire au ministre, par votre entremise, monsieur le président, c'est que si nous sommes disposés à faire un effort pour accorder des centaines de millions de dollars à quelques grosses sociétés, pourquoi ne sommes-nous pas prêts à faire la même chose pour les petites entreprises canadiennes, les agriculteurs, les petits éleveurs, les pêcheurs et tous ceux qui ont l'esprit d'entreprise? Le gouvernement n'est pas très objectif quant il s'agit d'offrir son aide.

● (1540)

Si le ministre croit, d'après son attitude en répondant aujourd'hui aux questions que les députés ont posées, que l'obligation pour la petite entreprise existe véritablement et que les petites entreprises canadiennes l'utilisent, il se trompe tout à fait, à mon avis.